



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON



Championnat de France des Raids

Ce règlement présente les modalités et le fonctionnement des qualifications pour le Championnat de France des Raids.

Les labels des épreuves sont attribués par la Fédération Française de Triathlon, sur proposition de la Mission Raids pour :

- Challenge (Manches qualificatives pour le Championnat de France)
- Championnat de France

Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Épreuves Nationales et la Mission Raids.

L'inscription se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition, sous réserve de places disponibles.

Les athlètes concourant pour le challenge sont licenciés « compétition » à la F.F.TRI. au moins 15 jours avant la participation à la manche qualificative considérée.

L'ensemble des participants d'une même équipe devront porter la même tenue de course et de cérémonie.

1. Manches qualificatives :

- Le challenge est composé de manches inscrites au calendrier national de la F.F.TRI. et définies par un jury, réparties sur l'ensemble du territoire et sur les quatre saisons.
- Différents formats de course sont proposés : 1 jour, 2 jours, + de 2 jours.
- Le nombre d'équipiers peut être différent d'une manche à l'autre, il peut être de **2, 3 ou 4 équipiers**.
- Chaque organisateur définit les conditions de course de son épreuve dans le strict respect des **Règles Techniques et de Sécurité (RTS)**.

2. Le classement

2.1 cadre général

- **Le classement est individuel**, chaque licencié FFTRI compétition peut concourir avec l'équipe/team de son choix tout au long de la saison. En fonction du résultat de l'équipe/team sur une manche qualificative, chaque membre de l'équipe engagée se voit attribuer des points comptant pour le classement général individuel. **Si un seul équipier n'a pas de licence compétition, aucun équipier ne marque de points.**
- **Les équipes devront être constituées pour le Championnat de France avant le 15 juillet 2020, sachant que la dernière manche a lieu le 28 juin.** Les points de chaque athlète seront cumulés afin de définir une ranking list pour la sélection au Championnat de France. Le tableau à jour des points par licencié est mis en ligne au fil de chaque étape.
- **Les points pris en compte seront ceux de la catégorie de genre choisie** pour le Championnat de France. Cela signifie que les points marqués en mixtes, ne comptent que pour la catégorie mixte, idem en femme et en homme.
- Une tolérance est admise pour les manches de septembre à décembre pour les primo licenciés (affiliation nouveaux clubs et licences à partir du 1^{er} septembre)

2.2 Catégories de classement

- Féminin (équipes 100% féminines)
- Mixte (au moins 1 femme et 1 homme à chacune des épreuves)
- Masculin (équipes 100% masculines)

2.2.1 Classement par catégorie

Chaque manche attribue un nombre de points par catégorie

1^{er} = 40 points (chaque équipier marque 40 points)

2^{ème} = 35 points

3^{ème} = 30 points

4^{ème} = 27 points

5^{ème} = 26 points

...30^{ème} et plus = 1 point

3.1 Championnat de France

L'organisateur définit le nombre d'équipes en fonction des capacités d'accueil, avec une base de 50 équipes de 4 pour les championnats de France 2020 (avec une marge de 10 équipes supplémentaires selon le nombre d'inscrits en open)

Les équipes peuvent se constituer à partir du printemps 2020, le lien sera le suivant (date précisée ultérieurement)

http://classements.raidsaventure.fr/race/21/planned_team/new

Les équipes pourront finaliser du 30 juin au 15 juillet leur composition en fonction du classement réel consultable sur

http://classements.raidsaventure.fr/championship/2?fbclid=IwAR3H-HQa7hMXFY1HhdLnRpy0ildB31hJqud_LGYa4OSTjdJMs8rGWZRJe6M

La mission raid de la FFTRI communique ensuite au 15 juillet la liste des équipes validées et des équipes en liste d'attente (cf supra). Les équipes ayant validé leur qualification peuvent alors saisir leur inscription sur le site de l'organisateur : <http://outdoor-event.org/>

3.2.1 Les équipes/team

Un team est un **regroupement d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou de licenciés individuels**. Chaque team est libre de composer son équipe comme il le souhaite, avec l'accord des athlètes. La Fédération n'intervient pas dans la composition d'équipes, ni en arbitrage de coureurs ayant couru pour d'autres équipes sur les manches. Les coureurs sont souverains pour valider leur participation à un team.

Si une équipe apprend qu'elle est non qualifiée par rapport à la composition donnée et qu'elle transmet une nouvelle liste avec plus de points, ce ne pourra pas être au détriment d'une équipe "qualifiée" lors de la 1ère transmission des données. Ils seront obligatoirement en "liste d'attente". La liste d'attente est la liste des équipes non qualifiées, classées par nombre de points. Après un délai de 8 jours pour valider définitivement leur inscription au Championnat de France, les équipes qualifiées mais non inscrites laissent leurs places aux équipes de liste d'attente. Les places sont alors attribuées dans l'ordre du classement des équipes de la liste d'attente à l'instant t.

En fonction du nombre de places, les catégories (hommes, femmes, mixtes) seront représentées au prorata du nombre d'équipes classées à l'issue du challenge. Le quota est fixé sur le tableau en ligne.

Par exemple :

Si 100 équipes sont admises à la finale et qu'on a 200 équipes hommes classée, 50 équipes mixtes classées et 15 équipes femmes classées ; la représentativité serait la suivante à la finale : 75 équipes hommes, 19 équipes mixtes, 6 équipes femmes.

Dans le cas d'épreuve avec assistant-remplaçant, l'organisateur déterminera un nombre de sections obligatoires pour la ou les femmes des équipes mixtes.

Les équipes concourant pour le Championnat de France sont composées de **licenciés F.F.TRI. Compétition** au moins 15 jours avant la course et n'ont pas d'obligation d'avoir couru une manche. Charge à l'équipe de cumuler assez de points avec un équipier n'ayant pas couru.

Un seul licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

3.1.1 Qualification d'office

Les équipes championnes de France N-1 dans chaque catégorie, sont qualifiées (mais non invitées) automatiquement dans leur catégorie en année N. Au moins 1 équipier de l'année N-1 doit être inscrit en année N pour que la qualification soit valable

Les championnats de France militaire et universitaire permettent la qualification d'une équipe dans chaque catégorie de sexe.

- **Qualification équipe DROM-COM :**

Possibilité de qualifier des équipes directement sans passer par les manches qualificatives, sous certaines conditions:

- Une équipe par territoire et par catégorie
- DROM-TOM qui disposent d'un challenge : 1ere équipe locale vainqueur du challenge (dans chaque catégorie)
- DROM-TOM qui ne disposent pas de challenge : 1ere équipe locale vainqueur de l'épreuve choisie (dans chaque catégorie). Le choix de l'épreuve devra avoir l'approbation du jury de la mission raid qui délibère sur les épreuves qualificatives en métropole.